Image not found or type unknown

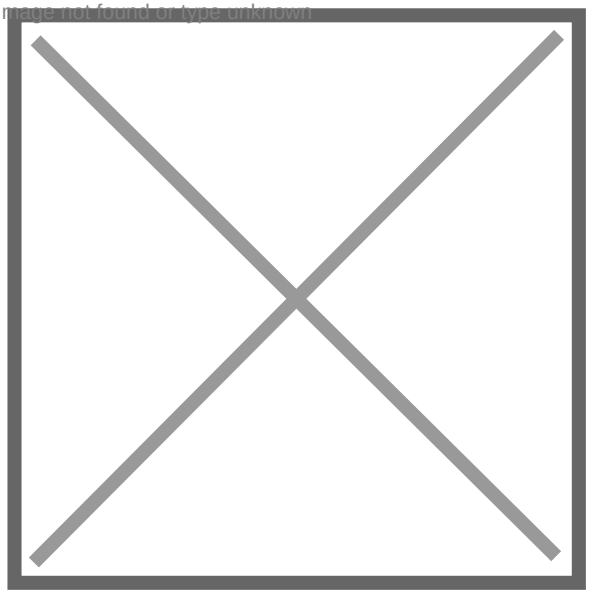

Problème avec un contrat loca pass

Par **catmon**, le **06/06/2011** à **10:24**

Bonjour,
je suis propriétaire d'un logement. J'ai établi avec un de mes locataires un contrat loca pass lors dès son entrée dans l'appartement. Mon locataire ne m'a pas réglé les loyers du mois de janvier et février. Je lui ai donc envoyé une lettre de relance et mise en demeure que j'ai ensuite fait parvenir à la société loca pass et j'ai pu être remboursé du montant des loyers.Ensuite, le locataire m'a bien réglé le loyer du mois de mars et ne m'a pas réglé ceux d'avril et mai et j'ai donc refait la même procédure. En envoyant le recommandé avec accusé réception de mise en demeure, celui-ci est parvenu à une autre adresse me laissant supposer que mon locataire a quitté les lieux en demandant un changement d'adresse .J'ai essayé plusieurs fois de contacter mon locataire au téléphone mais celui-ci n'a jamais répondu. J'ai signalé ce fait à la société loca pass et ils me demandent de faire constater l'abandon de domicile de mon locataire par un huissier.
Est ce bien la procédure que je dois suivre ? Si oui, dois je le faire à mes frais ? Le locataire doit il être présent pour l'état des lieux ? Comment l'organisme loca pass va t-il établir la date de départ de mon locataire car il a très bien pu faire un changement d'adresse et rester sur les lieux car je ne suis pas là pour le constater, n'habitant pas sur les lieux.
J'espère avoir été claire dans mes explications.
Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés